

Montpellier, le 24 juin 2019 – 18h45 CEST

Assemblée Générale d'Intrasense

Intrasense (FR0011179886 - ALINS), spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale et concepteur de Myrian[®], a tenu son assemblée générale le 24 juin 2019. Le quorum s'est établi à 31,38%. Au total ce sont plus de 176 actionnaires qui ont pris part au vote. Le Conseil d'Administration se félicite de cette participation en forte hausse par rapport à celle connue lors des dernières assemblées générales de la Société.

Au cours de cette assemblée générale, une nette majorité des actionnaires a entériné les résultats prometteurs de la Société au titre de l'exercice 2018 et s'est prononcée en faveur d'un statu quo dans la composition du Conseil d'Administration. Les actionnaires ont néanmoins rejeté la plupart des délégations financières mises au vote.

Les résultats de l'assemblée générale sont présentés ci-après, résolution par résolution :

Résolution	Résultat
1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018	99,56% de votes favorables : ADOPTÉE
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018	100% de votes favorables : ADOPTÉE
3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions	63,26% de votes favorables : ADOPTÉE
4. Ratification de la nomination par cooptation de M. Patrice RULLIER en qualité d'administrateur	61,41% de votes favorables : ADOPTÉE
5. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société	63,25% de votes

	favorables : ADOPTÉE
6. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	95,54% de votes favorables : ADOPTÉE
7. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société conformément à l'article L. 225-136 du code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	45% de votes favorables : REJETÉE
8. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 7 ^{ème} résolution, conformément à l'article L. 225-136 du code de commerce	55,07% de votes favorables : REJETÉE
9. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	54,99% de votes favorables : REJETÉE
10. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	58,69% de votes favorables : REJETÉE
11. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L.225-138-1 du Code de commerce	56,21% de votes favorables : REJETÉE
12. Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	57,45% de votes favorables : REJETÉE
13. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	53,23% de votes favorables : REJETÉE
14. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liée	52,71% de votes favorables : REJETÉE

15. Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L.225-130 du Code de commerce	55,25% de votes favorables : ADOPTÉE
16. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	95,30% de votes favorables : ADOPTÉE
17. Modification des articles 4 et 16 des statuts	99,98% de votes favorables : ADOPTÉE
A. Révocation de M. Nicolas Michelin de ses fonctions d'administrateur	38,82% de votes favorables : REJETÉE
B. Révocation de M. Patrick Mayette de ses fonctions d'administrateur	38,82% de votes favorables : REJETÉE
C. Nomination de M. Alexandre Loussert en qualité d'administrateur	41,88% de votes favorables : REJETÉE
D. Nomination de M. François Maraval en qualité d'administrateur	41,71% de votes favorables : REJETÉE
E. Nomination de M. Najim Solimani en qualité d'administrateur	46,82% de votes favorables : REJETÉE

Le Conseil d'Administration remercie ses actionnaires pour leur mobilisation et pour leur confiance.



À propos d'Intrasense

Créée en 2004, Intrasense développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique. Grâce à Myrian®, plus de 800 établissements de santé répartis dans 40 pays bénéficient d'une plateforme unique et intégrée pour lire tout type d'images (IRM, scanner...). Enrichie d'applications cliniques expertes pour des pathologies spécifiques, Myrian® offre une solution de traitement d'image universelle, intégrable dans tous les systèmes d'information de santé. Intrasense compte 45 salariés, dont 20 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par la BPI, elle a investi plus de 10 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création. Plus d'informations sur www.intrasense.fr.

Contacts

Intrasense
Nicolas Reymond
Directeur Général
Tél. : 04 67 130 130
investor@intrasense.fr

NewCap
Communication financière
et relations investisseurs
Valentine Brouchet - Pierre Laurent
Tél. : 01 44 71 94 96
intrasense@newcap.eu

